

Révision du CPC : que retenir pour notre pratique d'avocat-e ? **Auditorium de la FER – mardi 28 novembre 2023**

Programme détaillé

- 8h30** **Accueil des participant-e-s**
- 8h45** **Mot de bienvenue de Roman Graf, président de la commission de formation permanente**
- 8h55** **Introduction de Christian Lüscher, avocat et conseiller national**
- 9h10** **Présentation de Patricia Dietschy-Martenet, professeure à l'Université de Lausanne**
- a. Droit à la réplique (art. 53)
 - b. Cumul d'actions (art. 90), Demande reconventionnelle (art. 224) et valeur litigieuse de la demande reconventionnelle en constatation négative (art. 94)
 - c. Distraction des dépens (art. 96)
 - d. Frais (avances de frais, art. 98, répartition des frais et solidarité, art. 106, remboursement de l'avance de frais, art. 111)
 - e. Moyens électroniques de transmission du son et de l'image (art. 141a, 141b, 170a, 176a et 298)
- Sur chacun de ces points, une magistrate (ou plusieurs parmi **Emmanuelle Dufour-Imsand, vice-présidente du Tribunal civil, Sophie Thorens-Aladjem, juge au Tribunal civil et Sylvie Giroud-Walther, juge à la Cour d'appel civile du canton de Vaud**) partagera sa perspective du point de vue de l'organisation de la procédure par le Tribunal.
- Les questions des participant-e-s seront discutées à l'issue de la présentation et des commentaires des magistrates.
- 10h10-10h30** **Pause**
- 10h30** **Présentation de David Hofmann, docteur en droit et avocat**
- f. Délais, indication erronée relative aux voies de droit (art. 52)
 - g. Actions non chiffrées (art. 82, appel en cause non chiffré et art. 85, action en paiement non chiffrée)
 - h. Faits nouveaux (art. 229)
 - i. Contenu de la décision (art. 238)
 - j. Décision sans motivation (art. 239, 318 et 327)
 - k. Procédure sommaire (art. 249, 250, 251 et 251a)
 - l. Conciliation et divorce (art. 291)
 - m. Délai d'appel en droit de la famille (art. 314)
 - n. Effet suspensif en deuxième instance (art. 315, 325 et 336)
- Sur chacun de ces points, une magistrate (ou plusieurs parmi **Emmanuelle Dufour-Imsand, vice-présidente du Tribunal civil, Sophie Thorens-Aladjem, juge au Tribunal civil et Sylvie Giroud-Walther, juge à la Cour d'appel civile du canton de Vaud**) partagera sa perspective du point de vue de l'organisation de la procédure par le Tribunal.
- Les questions des participant-e-s seront discutées à l'issue de la présentation et des commentaires des magistrates.

11h30 **Présentation d'Aude Peyrot, docteure en droit et avocate**

- o. Tribunal de commerce et langue de la procédure (art. 6 et 129)
- p. Délais (samedis, art. 142, transmission à un tribunal suisse incompétent, art. 143, suspension des délais, art. 145 et refus de restitution, art. 149)
- q. Juristes d'entreprise (art. 167a)
- r. Expertise privée (art. 177)
- s. Conciliation (exception, art. 198, comparution personnelle, art. 204, défaut, art. 206, délai pour introduire, art. 209, proposition de jugement, art. 210 et décision en conciliation, art. 212)
- t. Défaut (art. 245)

Sur chacun de ces points, une magistrate (ou plusieurs parmi **Emmanuelle Dufour-Imsand, vice-présidente du Tribunal civil, Sophie Thorens-Aladjem, juge au Tribunal civil et Sylvie Giroud-Walther, juge à la Cour d'appel civile du canton de Vaud**) partagera sa perspective du point de vue de l'organisation de la procédure par le Tribunal.

Les questions des participant-e-s seront discutées à l'issue de la présentation et des commentaires des magistrates.

12h30 **Fin du séminaire**